



ARRETE n° 112/2024
Réglementant le stationnement des
véhicules situés dans la rue de l'Eglise
les jours de la collecte des ordures
ménagères

Le Maire de la Commune de Scherwiller

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, Départements et régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2213.1 à L 2213.4.

Vu le Code de la Route notamment les articles R 110.1, 110.2, 411.8, 411.24, 417.9 et 417.10.

Vu les articles 111-1 à 111-5 du Code Pénal relatif à la classification des infractions

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'organiser le stationnement des véhicules dans la rue de l'Eglise en raison des difficultés de la collecte des ordures ménagères.

ARRETE :

Article 1 : Le stationnement dans la rue de l'Eglise sera interdit durant les jours de la collecte des ordures ménagères **de 04 heures à 12 heures** en l'occurrence tous les lundis et vendredis de chaque semaine;

En complément, un panneau de signalisation de types B6a1 + panonceau sera implanté à hauteur des emplacements spécifiques.

Article 2 : Le stationnement de véhicule contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens des dispositions du Code de la route ;

Article 3 : La mise en place des panneaux adéquats signalant cette interdiction sera réalisée par les services techniques de la commune.

Article 4 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Les dispositions prévues à l'article 1^{er} prendront effet à partir du jour de la mise en place de l'ensemble des équipements.

Article 6 : Ampliation de l'arrêté sera transmis :

- M. le Sous- Préfète de Sélestat Erstein
- M. le Commandant de la Communauté de Brigades de Sélestat-Châtenois-Villé
- M. le Responsable de la Police Municipale Pluricommunale
- M. le Chef de Section des Sapeurs-Pompiers de Scherwiller
- M. le Responsable des services techniques
- SDIS Unité territoriale de Sélestat par courriel
- Affichage
- Archives Mairie

Scherwiller le 28 octobre 2024

Le Maire



Olivier SOHLER

